

<http://www.snetap-fsu.fr/Compte-rendu-de-la-CAP-des,2458.html>



**Compte rendu de la CAP des
Secrétaires administratifs et
Assistants sociaux du
Ministère de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la
Forêt des 20 et 21 novembre
2012**

Date de mise en ligne : mardi 27 novembre 2012

- Métiers - Administratif.ve - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Les cartes sont pipées, vos élus disent stop !!!!

Après une suspension de séance, toutes les organisations syndicales ont décidé de quitter la [CAP](#) suite à l'intransigeance répétée de l'administration sur les différents dossiers abordés. La [FSU](#) et la [CGT](#) voient là la confirmation de la dégradation du rôle des représentants des personnels dans ces instances., dégradation qu'elles dénoncent depuis des années et qui manifestement s'accélère.

[Déclaration préalable des représentants FSU et CGT et réponses de l'administration](#)

Lors de la précédente [CAP](#), nous avons indiqué notre attente de changement, par :

- l'arrêt des suppressions d'emploi et les créations d'emploi nécessaires au bon fonctionnement du service public ;
- l'arrêt immédiat de la [RGPP](#) et de toutes ses conséquences néfastes ;
- l'arrêt du recours aux emplois précaires, et la mise en œuvre d'un véritable plan de titularisation pour l'ensemble des précaires, sans concours et sur place, pour les administratifs et les techniques ;
- l'augmentation de la valeur du point d'indice et le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat depuis 2 000 avec priorité aux bas salaires, dans l'optique d'atteindre un revenu minimum de 1 700 euros net par mois ;
- l'arrêt du salaire au mérite avec l'intégration des primes dans le salaire, et la remise en cause du système de la [PFR](#) pour supprimer les inégalités entre les fonctions et réduire fortement les écarts de la part résultats ;
- l'augmentation notoire du nombre de promotions de corps et d'avancement de grade.

Malgré le changement voté par le peuple, les politiques menées continuent de se traduire par une remise en cause du service public et des agents qui assurent l'exercice de ses missions.

Le changement, c'est maintenant ? Le changement est-il toujours maintenu !

Le projet de loi de finances pour 2013 s'inscrit dans la même lignée que les budgets des années précédentes, avec de nouvelles suppressions d'emplois touchant l'administration centrale, les services déconcentrés, les directions départementales interministérielles et les établissements publics opérateurs. La baisse des effectifs ne se ralentit pas par rapport aux années précédentes pour les administratifs de catégories B et C. Elle s'intensifie même dans les établissements d'enseignement agricole (-11,3% par rapport à 2012), en administration centrale (-4,3% par rapport à 2012), et dans le secteur de l'alimentation (-3,1%). Nous dénonçons cette hémorragie concernant les personnels administratifs de catégorie C et B, se traduisant par l'absence de remplacements lors des départs, une charge accrue de travail et une dégradation des conditions de travail. En ce qui concerne les fonctions dites « support » et « ressources humaines », cette baisse drastique et permanente des effectifs est d'autant plus inacceptable qu'elle ne peut se faire qu'au détriment de la qualité du service rendu à l'ensemble du collectif de travail.

La RGPP serait arrêtée !. Mais les projets de remise en cause des missions et des fonctions n'ont pas été remisés au placard pour autant. Nous dénonçons la volonté de mutualiser dans les départements ce qui reste des moyens pour les fonctions « supports » et « ressources humaines » au sein des préfectures, et demandons l'abandon de ces projets et de toute expérimentation en la matière. Déjà trop de souffrance lié à la création de DDI.

De même, nous n'acceptons pas la continuation des remises en cause de ce qui restait des missions d'ingénierie (ATESAT) et de missions liées à l'urbanisme (ADS), qui sont des missions nécessaires pour les collectivités locales à faibles moyens, et sur lesquelles se sont investis de nombreux agents suite à la fin de l'ingénierie publique.

Les projets de décentralisation de la gestion des aides européennes, 2ème pilier, amènent une menace supplémentaire sur les missions et les agents. Les orientations prises par le chef de l'État, en accord avec les présidents des [régions](#), sont porteuses de graves incertitudes sur le travail, sur la localisation, sur le statut des agents concernés, dont beaucoup, parmi les secrétaires administratifs. Nous demandons qu'avant toute décision de décentralisation, il y ait un minimum de discussion sur les missions de service public concernées et sur la prise en considération des personnels.

En matière de rémunérations la situation n'évolue pas non plus dans le bon sens. En effet, il est prévu une année supplémentaire de blocage de la valeur du point Fonction Publique. De même, si le gouvernement devait, par malheur, rester dans cette logique PFR une année de plus, une revalorisation de la valeur, des deux parts Fonctions et Résultat s'impose, si ce nouveau gouvernement ne souhaite pas paupériser davantage le personnel des administrations.

Les progressions de rémunération à l'occasion des avancements sont de plus en plus gommées par cette stagnation de la base de calcul des traitements et primes.

Nous réaffirmons ici et maintenant à l'occasion de cette CAP l'impérative nécessité d'augmenter conséquemment le point d'indice.

Pour la [FSU](#) et la [CGT](#) le point d'indice demeure plus que jamais l'unique réponse à la dégradation continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Nous ne pouvons que dire notre opposition aux propos tenus par le chef de l'État lors de sa conférence de presse du mardi 13 novembre 2012, se satisfaisant d'une stagnation du point Fonction Publique et annonçant une réduction très forte des mesures catégorielles dans le projet de loi de finances 2013. Un journal du soir a même parlé de réduction des primes dans la fonction publique de l'État. Qu'en est-il réellement ?

Citons donc *Le Monde* du jeudi 15 novembre 2012 « ...Les fonctionnaires n'ont pas grand-chose à attendre côté rémunérations. Le gel du point d'indice est maintenu, et l'enveloppe destinée aux primes catégorielles sera ramenée de 500 millions à 310 millions en 2013... »

À l'occasion de cette CAP, nous exprimons de fortes inquiétudes sur les conditions de mise en place de l'[ONP](#) et du basculement de la paye au [MAAF](#), ministère pilote. L'exemple du ministère de la Défense montre de graves dysfonctionnements, avec des payes et des soldes non versées pour un nombre conséquent d'agents, ce qui a conduit le ministre lui-même à dire son mécontentement. Quelles assurances pouvez-vous nous donner aujourd'hui qu'il n'y aura pas au MAAF de telles conséquences ? Nous dénonçons aussi les modalités de mise en ½uvre de cette opération, accroissant la pression et la dégradation des conditions de travail et de service rendu dans les bureaux de gestion.

En matière de mobilité, nous ne pouvons que constater la réduction du nombre de postes ouverts sur la circulaire

mobilité et le fait que beaucoup sont considérés comme susceptibles d'être vacant, quand bien même ils ne sont plus pourvus. Les chefs de service d'accueil se constituent ainsi un panel de postes et de postulants entre lesquels ils pourront choisir à l'issue des CAP, etc.

Nous dénonçons la réduction du rôle des CAP en la matière, et sa transformation en simple chambre d'enregistrement des demandes et des avis de l'administration. Les avis des CAP étant de plus en plus assortis d'une multitude de réserves, avec des arbitrages intercorps totalement opaques et nous semblant relever de l'arbitraire dans bon nombre de cas. Nous demandons que les pratiques de l'administration changent, avec la remise en cause du système des compteurs budgétaires, des arbitrages intercorps hors de toute présence de représentants du personnel, des réunions de balayage MAAF-MEDDE prenant des décisions avant même toute réunion des CAP, ...

La CAP perd aussi son rôle en matière d'avancements. Nous réitérons notre demande de statuer sur la totalité des agents proposés, avec la négociation d'un barème, et de ne pas être cantonné dans des listes extrêmement restreintes résultat du filtrage des [IGAPS](#). Au minimum, ces listes devraient comporter un nombre double du nombre des advancements possibles.

En l'absence de parution des ratios promus-promouvables pour l'année 2013, pour lesquels nous n'accepterons pas une réduction par rapport aux années précédentes, nous demandons que le tableau d'avancement soit construit sur la valeur du ratio proposée par le MAAF à l'interministériel, soit 15% .

Pour terminer, nous rappelons notre revendication de reconnaissance des assistants de Service Social, et par conséquent leur revalorisation dans la catégorie A. Alors qu'un décret paru début octobre 2012 les a maintenu en catégorie B sans aucune discussion en Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État. Nous rappelons la question écrite à l'Assemblée Nationale du député Hollande, qui estimait justifiée cette reconnaissance et qui se référait aux directives européennes.

Les arrêtés relatifs aux diplômes concernés stipulent que leur obtention donne lieu à l'attribution de 180 crédits européens ([ECTS](#)) au cours d'un processus de formation de 3 années, ce qui les inscrits dorénavant au niveau 6 du Cadre Européen des Certifications (CEC), soit le grade Licence en Europe., donc niveau II. Or, en France, ces diplômes sont actuellement toujours maintenu de façon incompréhensible au niveau III, à savoir Bac + 2.

Nous vous demandons donc, de prendre l'initiative de relancer ce dossier de la revalorisation en catégorie A des Assistants du Service Social.

Réponses de l'Administration aux interventions des représentants du personnel

Sur notre rappel de revendications en attente (arrêt des suppressions d'emploi et création de nouveaux emplois, arrêt du recours aux emplois précaires, revalorisation salariale au travers la valeur du point et les grilles indiciaires et intégration des primes dans le traitement de base), l'administration s'est retranchée derrière l'interministériel pour botter en touche.

A les entendre ils se laisseraient porter nous en doutons !!!!!.

Sur notre interrogation concernant la baisse annoncée de l'enveloppe dédiée aux régimes indemnitaires de 500 à 310 millions d'euros, l'administration nous répond que des travaux au niveau gouvernemental sont « en phase de préfiguration ».... ce qui ne répond pas à la question et ne nous rassure pas. A défaut d'information de l'administration nous vous convions à lire la presse.

Vos représentants FSU et CGT ont rappelé leur opposition à la PFR, prime introduisant le salaire trinôme dans la fonction publique (traitement de base lié au grade + une soit disant part liée à la fonction + une part liée aux résultats, symbole de la méritocratie).

Sur les freins à la mobilité, l'administration reconnaît qu'il faudrait améliorer le système et confirme ce que nous avons déjà dénoncé, à savoir que seulement 10 % des demandes aboutissent. L'administration, après avoir reconnu que la transparence devait être privilégiée, dit réfléchir (seule bien entendu) à une amélioration du fonctionnement.

Sur le reclassement des assistants de service social en catégorie A, une fois encore l'administration se retranche derrière l'interministériel. Donc, même pas cap de porter une revendication soutenue par le député devenu Président.

Sur l'organisation des concours sans corrélation avec les dates de CAP, l'administration va à nouveau réfléchir. Pour la FSU et la CGT le problème posé est bien l'élaboration des tableaux d'avancement par MAPS qui empêche la CAP d'établir une liste complémentaire nationale quand les reçus examens ou concours ne sont pas encore connus. Le refus des tableaux d'avancement par MAPS, est d'ailleurs porté par tous les représentants du personnel à la CAP des techniciens supérieurs.

Nous avons exprimé également de fortes inquiétudes sur la mise en place de l'office national de la paye (ONP) et du basculement de la paye des agents MAAF. Les payes et les soldes non versées au ministère de la Défense pour un nombre conséquent d'agents n'est pas fait pour nous rassurer. Aucune assurance ne nous a été apportée par l'administration. Quand sera t'il au moment du basculement ?.

Aucune réponse non plus à la souffrance des personnels affectés en DDI et les inquiétudes induites par les annonces faites sur l'acte 3 de la décentralisation (poursuite des transferts aux régions de missions de l'État)

Demandes de mutation

Pour connaître les avis nominatifs de la CAP, [consultez les représentants](#).

Rappel : seul le communiqué du président de la CAP, paru sur l'intranet du MAAF fait foi.

Significations des abréviations :

Favorable 1 / Favorable 2 : classement pour permettre de donner satisfaction à un n°2 en cas d'obtention d'un autre poste par le classé n°1

SRVP : sous réserve de la vacance de poste

SRAIC : sous réserve d'arbitrage intercorps (+ quand le classement du directeur de la structure d'accueil est en faveur de l'IAE concerné, - dans le cas inverse).

SRAIM : sous réserve d'un arbitrage interministériel (candidats de corps de différents ministères)

SRASA : sous réserve d'avis de la structure d'accueil (avis non connu au moment de la CAP)

SREPES : sous réserve du plafond d'emploi de la structure (d'accueil)

EXPERTISE : poste soumis à un examen plus approfondi de l'administration, la plupart du temps suite à une demande des représentants du personnel lorsque l'administration émet un avis négatif sur un dossier

Quand il y a avis partagé, cela signifie que l'administration a voté contre la demande de l'agent, et que l'ensemble des représentants du personnel ont voté pour. L'avis de la CAP est donné, l'administration décide au final. Il est extrêmement rare que cela se traduise en faveur de l'agent.

Avancements 2013 (effet au 01/07/2013)

Encore une fois, quasiment aucune marge laissée aux élu(e)s. Vos représentants FSU et CGT ont déjà fait des propositions d'amélioration de fonctionnement des CAP et demandé à plusieurs reprises un travail sur la définition de critères pour statuer sur les avancements. L'administration « conciliante » (mais cause toujours) a acceptée Nous attendons mais rassurez -vous les IGAPS appliquent leurs critères à géométrie variable : avec une partie que l'on pourrait qualifier d'objective et une partie totalement aléatoire et basée sur la méritocratie. Selon les cas, ils mettent en avant un coup la manière de servir, un coup l'importance du poste, un coup l'ancienneté dans la fonction publique...pour justifier l'impossibilité de modifier leurs propositions. Mise en face de ses incohérences, l'administration est bien embarrassée.

Nous pensons qu'avec le « changement annoncé » le mépris des organisations syndicales par la mise en place de stratégie visant à nier leur rôle serait abandonné. Il n'en est rien !!!

Les critères retenus par la CGT et la FSU sont les suivants:l'âge, l'ancienneté de service public, l'ancienneté de grade et les blocages de carrières. Il faut savoir que nous effectuons notre classement dans la liste contrainte présentée par les IGAPS pour l'administration. Pour la FSU et la CGT, les SA doivent à minima développer leur carrière jusqu'au grade terminal du corps. Les passages de grade sont partie intégrante d'un déroulement de carrière normale, nul ne devrait en être exclu.

Promotion au grade de Secrétaire Administratif de classe supérieure au 1er Juillet 2013

Nombre des agents promouvables : 1106

Pourcentage d'avancements : 13 %

Nombre d'avancements possibles : 143

Dont examen professionnel : 43 et liste d'aptitude 100

Pour les résultats nominatifs, [consultez les représentants](#)

Concernant les offices, la liste proposée par la FSU et la CGT a été reprise par l'ensemble des organisations syndicales. Pour autant, après un longue suspension de séance, l'administration n'a concédée que l'inscription de quelques agents figurant sur leur liste complémentaire. C'est le droit du patron qui prime, ce qui nous rapproche d'une gestion du personnel de type privé et vise à en finir avec le statut de la fonction publique.

Néanmoins la CAP a opté pour un effet mémoire (report sur la liste principale de la CAP de 2013 pour un

avancement en 2014) pour 10 agents.

Promotion au grade de Secrétaire Administratif de classe exceptionnelle au 1er Juillet 2013

Nombre des agents promouvables : 658

Pourcentage d'avancements : 10 %

Nombre d'avancements possibles : 66

Dont examen professionnel : 20 et liste d'aptitude 46

Pour les résultats nominatifs, [consultez les représentants](#).

Pour les avancements concernant les Offices ([ASP](#), FAM, INAO, ODEADOM), l'absence de marge laissée par l'administration aux représentants du personnel pour l'élaboration de la liste d'aptitude a conduit les élu-e-s CGT et FSU à maintenir leur liste initiale de proposition. Malgré une liste commune pour l'ensemble des syndicats au départ, les autres syndicats ([CFDT](#), [FO](#), [UNSA](#)) ont rallié la position de l'administration.

RECOURS INDIVIDUELS

67 SA ont déposé un recours sur la PFR et la [NBI](#) :

recours part fonction MAAF : 10

recours part résultat MAAF : 9

recours sur les deux parts MAAF : 1

recours NBI au MAAF : 1

recours part fonction FAM : 1

recours part fonction ASP : 45

Suite à l'examen des 3 premiers recours sur la part fonction au MAAF, les organisations syndicales ont quitté la séance devant l'intransigeance inébranlable de l'administration.

Les représentants FSU

<p>Dominique LO FARO (titulaire) SG/SRH/Bureau des Pensions 01 49 55 55 42 Dominique LO FARO</p>	<p>Brigitte THABARD - BOUCARD (suppléante) Lycée Nature - La Roche sur Yon 02 51 09 82 82 Brigitte THABARD - BOUCARD</p>	<p>Joël CHAPTAL (expert) LEGTA Carpentras 03 90 60 80 80 Joël CHAPTAL</p>
<p>Jean-Philippe MARTEAU (titulaire) DDCSPP Deux Sèvres 06 84 10 38 71 Jean-Philippe MARTEAU</p>	<p>Sylvie RABET (expert) LEGTA Montpellier 04 67 63 89 77 Sylvie RABET</p>	<p>Sylvie GUILLOU (experte) DDTM Ille-et-Vilaine 06 98 49 35 47 Sylvie GUILLOU</p>

Les représentants CGT

Colette BUISSON (titulaire) DDT Isère 04.56.59.45.52 [Colette BUISSON](#)

Claude LIBERT (expert) ASP Limoges 05.55.12.04.96 [Claude LIBERT](#)